



2951

APPEL D'OFFRE NATIONAL N°15/2024

07 NOV 2024

**Relatif au choix d'un avocat ou une société professionnelle d'avocat  
pour présenter l'Office de la Topographie et du Cadastre  
auprès des tribunaux et instances judiciaires  
des années 2025-2026-2027**



L'office de la Topographie et du Cadastre lance un appel d'offres National en vue de choisir un avocat ou une société professionnelle d'avocat pour présenter l'Office de la Topographie et du Cadastre auprès des tribunaux et instances judiciaires.

Les avocats ou sociétés professionnelles d'avocats inscrits à l'ordre national des avocats de la Tunisie, remplissant les conditions légales et intéressés par cet appel d'offres peuvent télécharger gratuitement le dossier d'appel d'offres à partir du site web des marches publics ([www.marchespublics.gov.tn](http://www.marchespublics.gov.tn)), du site web de l'ordre national des avocats (<https://avocat.org.tn>) et du site web de l'Office de la Topographie et du cadastre ([www.otc.nat.tn](http://www.otc.nat.tn)), en plus, ce dossier peut être retiré directement et gratuitement auprès du bureau n° 206 1<sup>ère</sup> étage de l'Office de la Topographie et du Cadastre sise à 3 Avenue Mohamed Ali Akid, Cité olympique, 1003, Tunis.

Les soumissionnaires demeurent liés par leurs offres pour une durée de **120 jours** calendaires à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

**Pièces et envoi des offres**

Les offres doivent être présentées conformément aux articles 10 et 11 du cahier des charges. Les offres doivent être envoyées par voie postale recommandée ou par rapide poste ou remis directement au bureau d'ordre central de l'Office de la Topographie et du Cadastre à l'adresse suivante :

**3 Avenue Mohamed Ali Akid, Cité olympique, 1003, Tunis.**

La date limite de réception des offres est fixée **le 06/12/2024 à 10 h Matin**.

Le cachet du bureau d'ordre central faisant foi. Les offres parvenues hors délais seront rejetées..

L'ouverture des offres est publique, elle aura lieu **le 06/12/2024 à 11 h Matin** au bureau n° 206 1<sup>ère</sup> étage de l'Office de la Topographie et du Cadastre sise à 3 Avenue Mohamed Ali Akid, Cité olympique, 1003, Tunis.

N.B : Pour retirer le cahier des charges, le représentant de l'avocat ou de la société professionnelle d'avocat doit être muni de son C.I.N et du cachet de l'avocat ou de la société.

Les horaires de travail du Lundi au Vendredi : Le matin du 8h à 12h

Le soir du 13 h au 17h

